CQP PSGE

Participer aux activités privées de sécurité des grands événements



DURÉE



16 jours (106 heures + examen soit 112 h) 4 participants minimum -12 participants maximum Pour des raisons réglementaires, en dessous de 4 participants, la session ne pourra être assurée.

PUBLIC



Nouveaux entrants dans les **métiers de la sécurité** Les nouveaux entrants dans la profession devront justifier "ex-ante", avant leur affectation sur site, de leur aptitude professionnelle.

PRÉREQUIS



Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission de contrôle du CNAPS.

Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter.

Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.

PLANNING



Les dates de nos formations « INTER » sont consultables sur notre site internet Guards.fr sur la page « Planning »

OBJECTIFS

L'arrêté du 6 décembre 2022 agréé un certificat de qualification professionnelle en application de l'article R. 612-24 du code de la sécurité intérieure.

Le certificat de qualification professionnelle intitulé « Participer aux activités privées de sécurité des grands événements », créé par décision de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle des entreprises de prévention et de sécurité en date du 10 novembre 2022, est agréé jusqu'au 30 septembre 2025

PROGRAMME

- 1. SECOURISME -14h : Avoir les gestes élémentaires de premiers secours
- 2. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE -16h : Livre VI du Code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application Dispositions utiles du code pénal
- 3. GESTION DES CONFLITS -14h : Savoir analyser les comportements conflictuels Résoudre et gérer les conflits
- 4. MODULE STRATÉGIQUE -6h : Connaître les outils de transmission Transmettre des consignes
- 5. MODALITES D'APPRÉHENSION DE L'EXERCICE DU MÉTIER -7h : Appliquer l'article 73 du code de procédure pénale
- 6. SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES -13h
- MODULE PROFESSIONNEL -15h : Les missions des agents Contrôle d'accès
- 8. PALPATION DE SÉCURITE ET INSPECTION DES BAGAGES -7h : Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité
- 9. ÉVÈNEMENTIEL SPÉCIFIQUE -7h : Maîtriser le cadre légal et gérer les spécificités des grands événements
- 10. GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES -7h
- 11. MISES EN SITUATION

PEDAGOGIE

L'alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupe, permet de préparer à l'exercice quotidien de la fonction.

Matériel pédagogique et technique

Vidéo projection, documents techniques, appareils de mesures, outillages d'électricien, salle de formation permettant l'accueil de 12 personnes, système de vidéosurveillance en fonction, système d'alarme anti-intrusion en fonction, système de sécurité incendie en fonction, vidéo projection, aire de feu permettant des exercices d'extinction sur feu réel.

Pour des besoins ponctuels d'une pédagogie de qualité, Guards formation peut avoir recours à de la sous-traitance.

CONDITION DE VALIDATION

Examen CQP, sur une journée, réalisé par un jury composé d'un chef d'entreprise et d'un salarié de la profession, permettra de valider les 15 unités de valeurs :

- Épreuve théorique : QCU
- Épreuve pratique : Mise en situation pratique dans un contexte professionnel tiré au sort par le candidat.

contact@guards.fr - 02 47 49 36 36 4, allée du Petit Cher, 37550 SAINT-AVERTIN